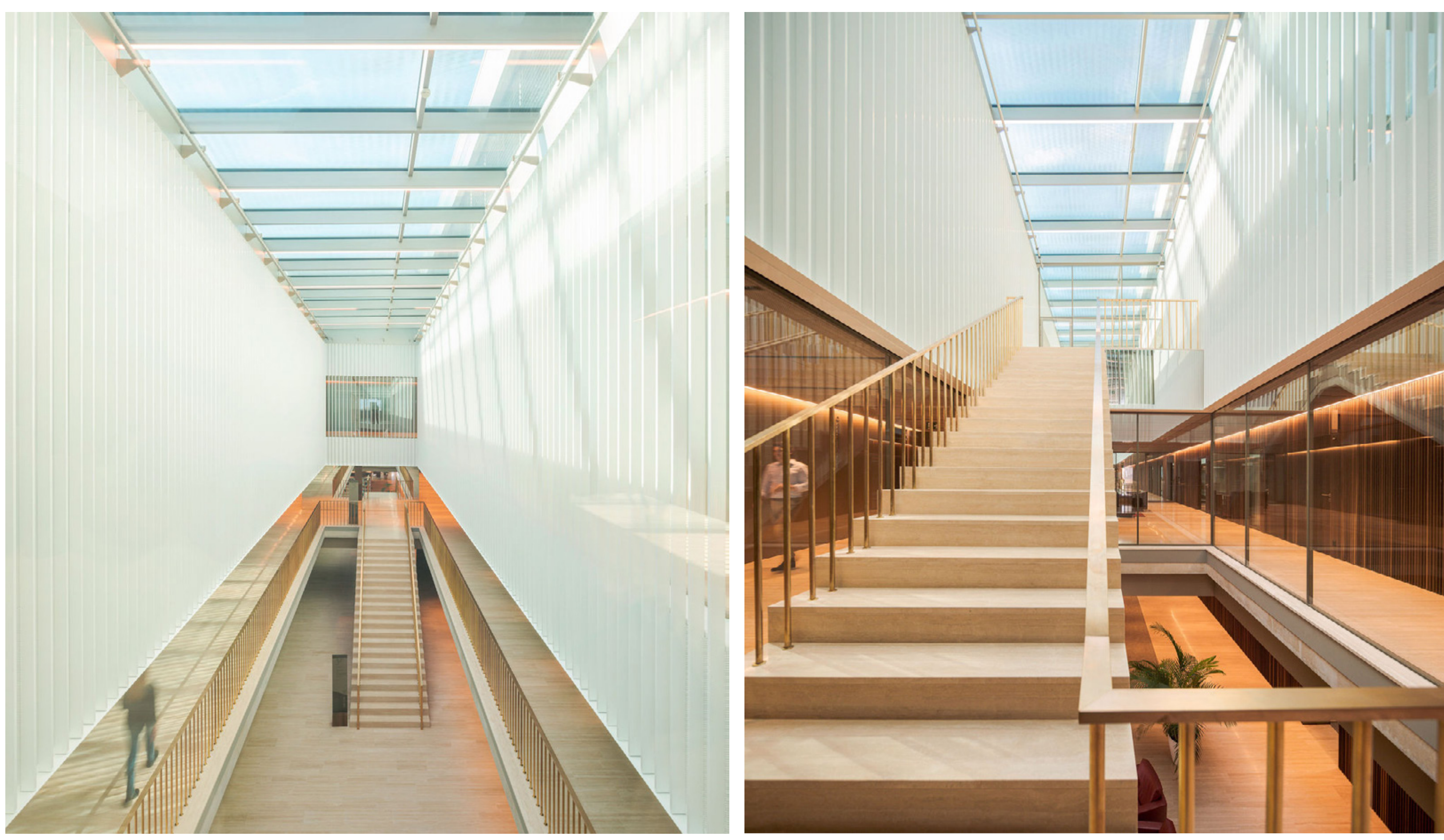


Lauréat 2023

Rénovations

Aménagement du nouveau siège du TAS au Palais de Beaulieu, Lausanne



©Fernando Guerra

Bureau d'architecture RDR architectes
Maître d'ouvrage Tribunal Arbitral du Sport (TAS)

En 2000, la Fondation de Beaulieu, propriétaire du site, initie un programme de rénovations intitulé Beaulieu 2020 visant à permettre au site de redevenir un pôle économique, culturel et académique majeur de l'agglomération. En 2014, le rejet en votation populaire de la construction d'une tour de 27 étages entraîne la réorientation de la stratégie d'occupation et de mise en valeur du site. De nouvelles affectations sont envisagées, comme l'aménagement d'un centre de formation pour la Haute École de la Santé La Source dans la halle de 1920, qui sera réalisé entre 2015 et 2018 par RDR architectes. C'est dans le cadre de cette nouvelle planification qu'il est prévu d'accueillir le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dans les deux derniers étages et un attique de l'aile sud du Palais, les premiers niveaux étant réservés à l'implantation d'un restaurant et d'autres affectations destinées au Palais de Beaulieu. C'est ainsi que le TAS lance en 2016 un mandat d'études parallèles (MEP) pour l'étude et la réalisation de son nouveau siège dans le Palais de Beaulieu. Établi sur la base d'une étude de faisabilité, le cahier des charges du concours détaille les besoins du TAS en termes de fonctions et de locaux, et propose un schéma de distribution de ces derniers dans le bâtiment.

Deux enjeux principaux sous-tendent le projet du nouveau siège du TAS. La création d'un nouveau siège représente, pour le TAS, une étape historique importante. Le projet se doit d'offrir à l'institution un outil de travail performant, adapté à ses besoins, aux exigences actuelles, et à la spécificité de son activité, mais aussi un cadre de travail représentatif exprimant son identité, son statut et ses valeurs. Pour le TAS, occuper le Palais de Beaulieu découle d'une opportunité (une nouvelle vision pour le site de Beaulieu) mais représente aussi la possibilité d'investir un bâtiment dont l'architecture historique se prête bien à la solennité d'un tribunal de portée internationale. En outre, le projet doit s'intégrer avec pertinence dans un bâtiment aux qualités patrimoniales reconnues - le Palais de Beaulieu étant classé comme Monument historique d'intérêt régional, un bâtiment qui occupe une place importante dans la mémoire collective romande et suisse, ayant abrité le Comptoir suisse pendant de nombreuses années.

Dans ses conclusions, l'étude historique relève que «l'élément le plus important du Palais qui lui donne son identité et son unité, c'est évidemment la façade dessinée au début des années 1930. Au moment de sa conception, l'architecte compose une façade moderne dont les grandes verrières occupant toute la hauteur de la façade sont le signe distinctif». Lors du projet, le traitement des grandes fenêtres la composant a fait l'objet d'une étude approfondie sous l'œil attentif des services communaux de protection du patrimoine. La proposition de filières détachées devant les vitrages vise à souligner la proportion verticale et monumentale des ouvertures et à retrouver leur division tripartite, déjà présente dans les façades originales. La création d'un premier plan contribue à unifier les variations et les ruptures du rythme horizontal découlant de la diversité des fonctions abritées par le bâtiment.

Le traitement architectural de l'attique se caractérise par une façade entièrement vitrée dont l'avant-toit souligne la légèreté. Son horizontalité couronne la façade minérale du Palais de Beaulieu, offrant la lecture d'une composition classique unitaire, tout en permettant de distinguer une émergence suggérant un programme spécifique.